



Achat bien immobilier en commun / succession

Par **ynapanam61**, le **04/01/2014** à **10:37**

Bonjour,

ma compagne et moi (PACS) souhaitons faire construire une maison sur un terrain dont elle est propriétaire.

Je souhaite emprunter, seul, 130 000€ pour réaliser l'opération auprès d'un constructeur (contrat, à ce jour, signé par nous deux).

Les banques contactées refusent mon dossier sous prétexte que le terrain ne m'appartient pas.

Dans la mesure où nous aurons investi chacun la même somme dans cette opération, nous souhaiterions être propriétaire à 50/50 de l'ensemble Maison + Terrain.

Quel montage (devant notaire ?) juridique nous conseillez-vous afin que la banque accepte de financer mon prêt et que la succession soit répartie à 50/50 sur nos enfants respectifs ?

Merci de votre réponse.

Par **domat**, le **04/01/2014** à **10:59**

bjr,

si vous construisez sur le terrain appartenant à votre partenaire de pacs le bien appartiendra à votre partenaire et je vous laisse imaginer es problèmes en cas de séparation.

il ne faut pas mélanger la propriété d'un bien immobilier défini par un titre et son financement.

financer un bien ne vous en rend pas propriétaire.

la solution pour être propriétaire à 50/50 c'est que votre compagne vous vende la moitié du terrain ou vous vous mariez en faisant entrer ce bien dans la communauté.

un conseil, il ne faut jamais investir dans un bien qui ne vous appartient pas sauf si vous voulez faire un cadeau.

cdt